



# Foire aux questions sur l'évaluation électronique du PEI – Nature de l'évaluation électronique

## Questions générales

### **Pourquoi devons-nous effectuer des évaluations électroniques ?**

L'évaluation externe est un élément facultatif du programme. L'évaluation électronique du PEI a été élaborée pour les élèves et les établissements qui requièrent une vérification externe des accomplissements des élèves à l'âge de 16 ans. Le nouveau modèle d'évaluation renforce le continuum et permet aux élèves d'obtenir un titre officiel reconnu. Cependant, les établissements ne sont pas tenus d'inscrire leurs élèves à toutes les évaluations électroniques. La seule exigence pour les écoles du monde de l'IB vise les élèves de 5<sup>e</sup> année, qui doivent soumettre leur projet personnel à une révision de notation afin de recevoir leurs résultats de cours (le coût de la révision est inclus dans les frais d'inscription dont doit s'acquitter l'établissement). À part cette exigence, les établissements ont toute latitude d'inscrire leurs élèves à autant ou aussi peu d'évaluations électroniques qu'ils le souhaitent.

### **Les évaluations électroniques seront-elles reconnues par les universités ?**

En Angleterre, l'évaluation électronique a été pleinement reconnue par l'Office of Qualifications and Examinations Regulation (Ofqual, l'organisme d'accréditation du Royaume-Uni) à la fin de l'année 2015. La reconnaissance dans d'autres pays, districts et établissements d'enseignement supérieur peut dépendre de la reconnaissance de l'Ofqual et être facilitée par cette dernière. Toute question concernant la reconnaissance à l'échelle locale doit être adressée au bureau régional concerné.

### **Comment est-il possible de mener des évaluations électroniques quand le contenu du programme d'études du PEI n'est pas prescrit ?**

Les établissements souhaitant inscrire des candidats aux examens sur ordinateur doivent savoir que les questions pourront porter sur des domaines d'étude énumérés dans les listes de thèmes et, pour les mathématiques, dans le « Cadre pour les compétences en mathématiques ». Ceux-ci figurent dans le *Guide sur l'évaluation électronique dans le cadre du PEI* et constituent l'une des variables prises en considération par les auteurs lors de l'élaboration des examens sur ordinateur. Ces thèmes sont moins précis que ceux figurant dans le programme officiel d'une matière équivalente dans le Programme du diplôme de l'IB et ils laissent une marge de manœuvre importante aux établissements, qui peuvent ainsi élaborer leur propre programme établi tout en respectant les exigences du PEI. Les questions sont souvent conceptuelles ou ouvertes, ce qui permet aux élèves d'utiliser les connaissances acquises en classe pendant l'examen.

### **L'évaluation électronique n'incite-t-elle pas à « enseigner en vue du test » ?**

Une préparation importante axée sur l'évaluation ainsi que des révisions qui s'écartent des bonnes pratiques d'enseignement et d'apprentissage ne seront pas bénéfiques aux élèves. Les tâches d'évaluation électronique du PEI s'inscriront dans des contextes stimulants et inconnus. La meilleure préparation pour l'évaluation électronique du PEI repose sur une mise en œuvre du programme de grande qualité, notamment l'élaboration et la mise en œuvre de bons plans de travail des unités du PEI.

### **L'utilisation de points et la méthode d'attribution des notes finales ne vont-elles pas à l'encontre des principes du PEI ?**

Les points sont attribués pour chaque question en se référant soigneusement aux critères d'évaluation du PEI. Les élèves se voient attribuer des points en fonction du niveau démontré dans leur réponse, tel que décrit dans les critères d'évaluation. Le total des points constitue donc une bonne mesure du niveau des élèves selon les critères d'évaluation. L'attribution des notes finales se fait également selon des critères (en recourant au jugement du spécialiste de la matière) afin de déterminer qualitativement le



point dans la gamme de points où les élèves font preuve du niveau minimum pour les principales notes finales (3, 4 et 7). L'approche est globalement différente, mais le principe important reste que les points et les notes finales sont attribués après une analyse minutieuse des critères (évaluation critériée).

### **Quelle est la moyenne ? Comment les points sont-ils convertis en niveaux ?**

Les questions sont rédigées de manière à susciter des réponses qui satisfont aux exigences énoncées dans les descripteurs de niveaux du critère, et les points sont alloués en fonction de la difficulté de la question et de la possibilité qu'elle offre aux élèves d'atteindre les descripteurs de niveaux les plus élevés. Par conséquent, une question qui permet aux élèves de fournir un travail de niveau 8 vaudra plus de points que celles qui permettent d'accéder uniquement à un niveau 5. Pour les questions plus simples, un barème de notation reposant sur un système de points peut être plus approprié. Pour les questions plus longues, des critères pour questions ouvertes (semblables aux clarifications spécifiques aux tâches) sont préparés afin d'évaluer au mieux la réponse. Des points sont utilisés car les questions sont notées isolément, et non de manière globale. Une évaluation globale ne peut être utilisée pour un examen passé dans le monde entier et noté par de nombreux examinateurs car il est impossible d'atteindre des niveaux de fiabilité acceptables. L'application globale des critères reste la meilleure façon d'évaluer le travail des élèves en classe.

### **Comment les points pour l'ensemble du certificat sont-ils calculés ? Quelle est la pondération des examens sur ordinateur et des portfolios électroniques ? Valent-ils tous le même pourcentage ?**

Les élèves doivent mener à bien huit évaluations électroniques, à savoir des examens sur ordinateur dans les groupes de matières Langue et littérature, Individus et sociétés, Mathématiques, Sciences et la composante *apprentissage interdisciplinaire*, ainsi qu'un projet personnel et des portfolios électroniques dans le groupe de matières Acquisition de langues et un autre groupe au choix (Éducation physique et à la santé, Arts ou Design). Chaque évaluation électronique a la même pondération de sorte que le total des points pour le certificat du PEI est de 56, une note finale allant de 1 à 7 étant attribuée pour chaque évaluation électronique ( $8 \times 7 = 56$ ). Pour recevoir le certificat du PEI, les élèves doivent obtenir au moins 28 points dans l'ensemble de ces 8 évaluations (et obtenir une note finale égale ou supérieure à 3 dans chacune d'elles) et répondre aux attentes de l'établissement en matière de service communautaire. Pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter le document intitulé *Règlement général du Programme d'éducation intermédiaire* (pour première évaluation en 2016) disponible sur le CPEL.

### **Comment les enseignants déterminent-ils les notes finales prévues pour leurs élèves ?**

Les enseignants doivent examiner les notes qu'ils ont attribuées aux élèves au cours de la 4<sup>e</sup> année du PEI et de la première partie de la 5<sup>e</sup> année du PEI, puis tenir compte du développement scolaire subséquent de leurs élèves pour prévoir les résultats que ces derniers obtiendront aux examens sur ordinateur, en utilisant les descripteurs de notes finales spécifiques à leur groupe de matières comme référence.

### **Est-il possible d'inscrire des candidats aux évaluations électroniques de quelques matières pendant la 4<sup>e</sup> année du PEI ou de passer quelques évaluations plus tôt ?**

Les candidats ne peuvent pas s'inscrire aux évaluations dans une session d'examens qui précède la session principale de l'établissement pour la 5<sup>e</sup> année du PEI.

### **En quelle année du PEI les candidats sont-ils censés commencer à se familiariser avec les outils du logiciel de l'évaluation électronique ?**

Il est plus important de posséder une culture numérique générale que de s'exercer à utiliser notre logiciel. Les élèves ayant l'habitude d'utiliser les fonctions essentielles dans Word, Excel et PowerPoint ou leurs équivalents sur MAC devraient trouver facile d'employer notre système. Il est important d'utiliser les exercices de familiarisation et les spécimens en classe tout au long de la 5<sup>e</sup> année, et plus encore au cours des mois qui précèdent l'évaluation, pour qu'il n'y ait aucun obstacle technique au moment de l'examen.



**Les élèves peuvent-ils repasser les évaluations électroniques à la session suivante ?**

Un maximum de trois sessions d'examens est autorisé pour satisfaire aux exigences relatives à l'octroi du certificat du PEI de l'IB. Ces sessions d'examens ne doivent pas nécessairement être consécutives.

**Les établissements peuvent-ils décider d'inscrire des élèves seulement pour certaines évaluations électroniques, ou d'inscrire seulement certains élèves à ces évaluations ? À qui appartient cette décision ?**

Les établissements peuvent choisir quelles évaluations électroniques les élèves passeront. Cependant, le projet personnel est obligatoire pour tous les élèves de 5<sup>e</sup> année du PEI.

**Pour ce qui est des examens des matières distinctes en sciences intégrées et en sciences humaines intégrées, les élèves peuvent-ils passer l'examen d'une seule matière ou doivent-ils passer les examens de toutes les matières ? Peuvent-ils, par exemple, passer l'examen de biologie ou d'histoire uniquement ? Quelle est la pondération des examens des matières intégrées par rapport aux examens des matières distinctes ?**

Les élèves peuvent passer les examens de plus d'une matière distincte s'ils sont convenablement préparés. Les examens pour les sciences intégrées (biologie, chimie et physique) et pour les sciences humaines intégrées (histoire, géographie et économie) ont la même pondération que chacun des examens pour les matières distinctes.

**Si, au sein de mon établissement, les matières des sciences ou des sciences humaines sont enseignées au cours d'années différentes (par exemple, la biologie en 9<sup>e</sup> année, puis la chimie et la physique en 10<sup>e</sup> année), les élèves seront-ils désavantagés pour l'examen de biologie ?**

Les établissements souhaitant inscrire des candidats aux examens sur ordinateur doivent savoir que les questions pourront porter sur des domaines d'étude extraits des listes de thèmes disponibles sur le CPEL. Ces listes de thèmes demeureront inchangées jusqu'à la prochaine révision du programme. Les établissements doivent comparer leur propre programme enseigné avec les listes de thèmes et juger si les candidats seront convenablement préparés. Les examens sur ordinateur sont conçus pour les candidats qui ont étudié les matières au cours des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années du PEI. Par conséquent, il est peu probable que les candidats soient bien préparés pour la biologie s'ils n'ont pas étudié cette matière depuis la 3<sup>e</sup> année du PEI. L'IB recommande 70 heures d'apprentissage dirigé durant les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années du PEI dans les matières pour lesquelles les élèves sont inscrits à l'évaluation électronique.

**Pourquoi n'y a-t-il qu'une seule composante par matière dans le PEI alors qu'il y a plusieurs composantes par matière dans le Programme du diplôme, notamment une évaluation interne et des examens ?**

La structure de l'évaluation électronique du PEI offre un éventail équilibré de composantes évaluées en interne et en externe, et ce, dans toutes les matières qui doivent être étudiées en vue de l'obtention du certificat. Avec plusieurs composantes dans chaque matière, chaque élève devrait remettre 16 ou 24 évaluations, ce qui constituerait une exigence déraisonnable pour les élèves et les établissements. Chaque examen sur ordinateur et chaque portfolio électronique permet de mesurer convenablement la capacité des élèves à satisfaire à tous les critères d'évaluation de chaque matière et, par conséquent, de rassembler l'éventail de preuves requis pour l'évaluation.

**D'autres matières et langues seront-elles proposées à l'avenir ?**

À mesure que la participation à l'évaluation électronique augmente, nous espérons pouvoir étendre la gamme de matières et de langues proposées.

**Quand les spécimens d'examens sur ordinateur seront-ils mis à la disposition des établissements ?**

Des spécimens d'examens sur ordinateur sont désormais disponibles sur le CPEL en anglais, français et



espagnol. Vous les trouverez sous la rubrique **Évaluation électronique – Spécimens d'épreuves** sur la page consacrée au groupe de matières. Des spécimens en anglais et en espagnol sont disponibles sur les pages en version anglaise et en version espagnole.

### **Les établissements pourraient-ils utiliser le logiciel de l'évaluation électronique afin de concevoir leurs propres tests à l'avenir ?**

Nous espérons mettre le logiciel à la disposition des enseignants afin qu'ils puissent l'utiliser à cette fin lorsque les sessions en conditions réelles seront bien établies.

## **Questions sur les examens sur ordinateur**

### **Comment les élèves sauront-ils de quelle manière naviguer dans les pages des examens sur ordinateur ?**

Du matériel de familiarisation est mis à la disposition des établissements qui participent aux examens sur ordinateur de la session de mai 2016. Ce matériel illustre tous les outils auxquels auront accès les élèves durant les examens sur ordinateur et leur permettra de s'exercer à les utiliser. Le matériel contiendra une activité pour chaque matière faisant l'objet d'un examen sur ordinateur. Il est important que les élèves s'exercent à utiliser les outils à l'écran afin d'adapter leurs compétences numériques en les faisant passer d'un cadre personnel à un cadre scolaire. Un ensemble complet de spécimens d'examens est également mis à la disposition des élèves afin qu'ils puissent se familiariser avec l'utilisation du système et des outils dans le cadre scolaire.

### **Les élèves peuvent-ils utiliser leur propre ordinateur portable ?**

Si les ressources appropriées sont disponibles, l'IB recommande d'utiliser les ordinateurs de l'établissement. Les spécifications et les paramètres de l'utilisateur (par exemple) peuvent alors être déterminés et contrôlés par l'établissement. D'un point de vue logistique, le processus d'installation des fichiers d'examen sur les ordinateurs peut être plus restrictif lorsque les candidats utilisent leur ordinateur personnel. Si les candidats emportent leur ordinateur à la fin de chaque journée, il n'est pas possible de charger les fichiers d'examen sur leur ordinateur avant la date prévue pour l'examen, comme vous pourriez le faire si les ordinateurs étaient conservés sous clé dans un endroit sûr au sein de l'établissement. Que les candidats utilisent leur propre ordinateur ou celui de l'établissement, il est essentiel de procéder à une vérification de la compatibilité sur tous les ordinateurs afin de s'assurer qu'ils présentent les spécifications minimales pour faire fonctionner le logiciel de l'examen.

### **Qu'arrivera-t-il si le système tombe en panne durant l'évaluation électronique ?**

En coordination avec le centre de l'évaluation de l'IB, le surveillant de l'établissement peut reporter les examens le même jour. Des précisions concernant cette éventualité seront communiquées aux établissements participants.

### **Dans certains pays, les établissements pourraient-ils éprouver des difficultés lorsqu'ils accèdent à Internet pour télécharger le logiciel de l'évaluation électronique ?**

Le système requiert en effet l'accès à Internet. Toutefois, les évaluations électroniques seront fournies aux établissements bien à l'avance afin de leur laisser suffisamment de temps pour les télécharger depuis Internet. Une connexion permanente à Internet n'est pas requise durant l'examen. De plus, un coordonnateur chargé du soutien aux établissements proposant le PEI travaillera en étroite collaboration avec les établissements pour résoudre les difficultés d'ordre technologique liées à l'évaluation électronique.